

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **FERRIFLOC**
UFI: 9800-P0U7-J00G-TXSD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées de la substance ou du mélange Agents de floculation et précipitation
Épuration des eaux usées
Traitement de l'eau

Utilisations déconseillées néant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur: KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
Peschstraße 5
51373 Leverkusen, Allemagne
Tel.: INT +49 214 356-0

Service chargé des renseignements :

KRONOS ecochem
Tel.: INT + 49 214 - 356-0
Fax: INT + 49 214 - 44117
E-mail: kronos.ecochem@kronosww.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France:
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
centres Anti-poison Français
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique:
Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245
Centre Antipoisons
7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Du Grand-Duché de Luxembourg:
Numéro d'appel d'urgence: 8002 5500

KRONOS INTERNATIONAL, Inc. (Allemagne)
Tel.: INT + 49 214 356-4444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux
déterminants pour l'étiquetage:
Mentions de danger

chlorosulfate ferrique
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

Indications complémentaires: EUH208 Contient dichlorure de nickel. Peut produire une réaction allergique.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description :** Solution chlorosulfate ferrique (FeClSO4)**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 12410-14-9	chlorosulfate ferrique	25 - 50%
EINECS: 235-649-0	Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119497988-06-xxxx	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Protéger l'oeil intact
Envoyer immédiatement chercher un médecin**après ingestion :** Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.
Ne pas tenter de faire vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Peut être dégagé en cas d'incendie :
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Anhydride sulfureux (SO₂)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un vêtement de protection totale

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, dans les fosses et dans les caves.
Ne pas envoyer dans le sous-sol ni dans les terrains.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liants acides, liants universels, sciure de bois).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**Manipulation :****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir des sols résistant aux acides
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: plastique et acier enduit de caoutchouc
Matériel inadapté : réservoir en polyamide

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux
Pas d'autre indications, voir aussi rubrique 10.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage nécessaire dans un local collecteur
La température de stockage: pas moins de -15°C

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 4)

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Que ceux spécifiés dans la section 1.2 n'utilise pas d'autres utilisations finales spécifiques sont prévues.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****DNEL****Employé****CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique**

Dermique (Employé): 9 mg/kg/d (Effets long-term systémiques)

Eau

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les poissons, invertébrés et plantes aquatiques. La toxicité directe n'a pas été démontrée expérimentalement. Par conséquent, aucune PNEC a été dérivée.

Stations d'épuration

STP PNEC 1675 mg/l

Sédiment

PNEC sédiments (eau douce): 166 g/kg de poids sec

Sédiments PNEC (eau de mer): 166 g/kg de poids sec

Sol

PNEC sol: 186 g/kg de poids sec

Oral (chaîne alimentaire)

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les poissons, invertébrés et plantes aquatiques. La toxicité directe n'a pas été démontrée expérimentalement. Par conséquent, aucune PNEC a été dérivée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

Équipement de protection individuelle:**Mesures générales de****protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire:

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

EN149 / EN14387: Filtre B[E]-P2

Protection des mains:

Exigences selon EN 420

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants:

Caoutchouc chloroprène

Temps de pénétration du**matériau des gants:**Valeur pour la perméabilité: taux \geq 6

acide sulfurique

Acide chlorhydrique

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 5)

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Etat physique:	liquide
Couleur :	brun
Odeur :	faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Pas relevant

valeur du pH à 20°C:	< 1
Point d'ébullition :	105°C
Température et domaine de cristallisation :	ca. - 15°C

Point éclair : non applicable**Température d'inflammation :** non applicable**Température de décomposition :** 315°C**Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Pression de vapeur à 20°C:** 20 hPa**Densité à 20°C:** 1,43 - 1,52 g/cm³
Vitesse d'évaporation. Non déterminé.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Entièrement miscible**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non applicable**Viscosité :**
dynamique : Non déterminé.**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 6)

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereusesRéactions au contact des métaux par formation d'hydrogène
Réactions exothermiques aux alcalis (lessives alcalines)**10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autre indications, voir section 7.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autre indications, voir section 7.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autre indications, voir point 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.**Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :****CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique**

Oral LD50 740 mg/kg (rat) (OECD 423)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Inhalatoire LC50 pas de données disponibles

Effet primaire d'irritation : de la peau :OECD 435:
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**des yeux :**OECD 405:
Provoque de graves lésions des yeux.**Sensibilisation :**Les données expérimentales ne sont pas disponibles pour les substances corrosives.
Un effet de sensibilisation n'est pas prévu basée sur la composition.**Toxicité subaiguë à chronique :****CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique**

Oral NOAEL 185 mg/kg/d (rat) (OECD 422)

Dermique NOAEL pas de données disponibles

Inhalatoire NOAEC pas de données disponibles

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 7)

Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Les données expérimentales ne sont pas disponibles. Dans des conditions de test standard de Fe ³⁺ -sels avec des taux de conversion élevé de fer insoluble (III) d'hydroxyde de Fe(OH) ₃ est formé, de sorte que le système d'essai est retiré de la Fe ³⁺ . En outre, le fer joue un rôle important dans les processus biologiques, l'homéostasie du fer est étroitement contrôlée. Ceci suggère que le fer n'est pas toxique pour l'environnement aquatique.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non pertinent pour les substances inorganiques.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le fer est un oligo-élément essentiel pour les organismes et joue un rôle important dans les processus biologiques. L'absorption du fer par les processus homéostatique strictement contrôlées. L'enrichissement est à prévoir.
12.4 Mobilité dans le sol	La substance n'est pas mobile dans le sol.
Autres indications écologiques :	
Indication AOX :	< 10 mg/kg
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT et vPvB l'annexe XIII de REACH.
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Catalogue européen des déchets:	Code des déchets dépendant d'origine

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 8)

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN3264

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,
N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE, ACIDE CHLORHYDRIQUE)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(Ferric chloride sulfate)

IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Classe

8 Matières corrosives.

Étiquette

8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune substance dangereuse pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Attention: corrosif

Attention: Matières corrosives.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR/RID/ADN

Quantités exceptées (EQ):

E2

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 9)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

A noter:

KRONOS Information technique 2.03
Solutions - "Transport, stockage, dosage
KRONOFLOC, FERRIFLOC, FERROFLOCExtrêmement préoccupantes
(SVHC) au titre de REACH,
l'article 57

Le produit n'est pas disponible en tant que substances extrêmement préoccupantes et il ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

Évaluation de la sécurité
chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.Service établissant la fiche
technique :

Global Quality Management

Contact :

Michaela Müller
Tel.Nr.: INT + 49 214 356-0
e-mail: MSDS@kronosww.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite de la page 10)

*** Données modifiées par rapport
à la version précédente**

Modification en conformité avec CE no. 2015/830

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

1. Désignation brève du scénario d'exposition

ES 1: Utilisation industrielle et professionnelle des FERRIFLOC

2. Description des activités/ procédés considérés dans le scénario d'exposition

Traitement des eaux: traitement des eaux usées et des boues de conditionnement
Traitement de l'eau: utilisation au profit de séchage de l'eau potable et industrielle
Élimination de H₂S (traitement du biogaz et des eaux usées)

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange
ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

3. Conditions d'utilisation**3.1 Durée et fréquence Travailleur**

7 Jours de travail / semaine
Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 1 h par jour de travail

Environnement

Quantité annuelle utilisée sur chaque site: jusqu'à 2000 t
Quantité de commandes typique: 25t
Émission par jour et par site: 365

4. Paramètres physiques**4.1 Etat physique**

solution aqueuse

4.2 Concentration de la substance en solution

ca. 41%

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 12)

5. Autres conditions d'utilisation**5.1 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Rien**5.2 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs** Utilisation extérieure.**5.3 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.**5.4 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.**6. Mesures de gestion des risques****6.1 Protection du travailleur****6.1.1 Mesures de protection organisationnelles**Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.
Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste.
S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.**6.1.2 Mesures techniques de protection**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

6.1.3 Mesures personnelles de protectionD'autres mesures qui répondent à la norme dans l'industrie chimique: Fiche technique de sécurité, chapitre 8
Mesures détaillées conformément à la FDS, chapitre 8**6.2 Mesures pour la protection du consommateur**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6.3 Mesures de protection de l'environnement**6.3.1 Air** Pas une voie d'exposition.**6.3.2 Eau** Pas une voie d'exposition.
Le produit est utilisé pour le traitement de l'eau et mis en œuvre sans faillir.**6.3.3 Sol** Pas une voie d'exposition.
Le produit en tant que tel n'est pas dans le sol. Produit de dégradation pertinents est Fe³⁺ sous la forme de fer à faible soluble (III) hydroxyde Fe(OH)₃.**7. Mesures pour l'élimination****7.1 Procédés d'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Code des déchets dépendant d'origine

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2020

Numéro de version 9.00

Révision: 17.12.2020

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 13)

7.3 Type du déchet	Solution aqueuse
8. Estimation de l'exposition	
Travailleur (oral)	Aucune exposition orale significative
Travailleur (cutané)	La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance en solution 0,04 mg/kg/jour (PROC 8a). L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.
Travailleur (inhalation)	Aucune exposition par inhalation significative
RCR (Ratio Caractérisation des Risques)	Caractérisation des risques Ratio RCR (total) <1 (0,02), avec les exigences énoncées dans la section 6 mesures de gestion des risques d'une utilisation sûre de la substance peut être prévu
Environnement	La plus forte exposition à l'environnement est attendue pour le sol Fe: 50,8 g/kg de poids sec. La plus forte exposition à l'environnement est attendue pour les sédiments d'eau douce Fe: 45,0 g/kg de poids sec. PEC / PNEC <1 (0,909 - 0,924), en vertu de ce qui précède les conditions laissent supposer que l'utilisation sûre de la substance. L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.
9. Guide pour l'utilisateur en aval	En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR